



## Ajournement demande de naturalisation

Par **Lula**, le **31/12/2009** à **16:19**

Bonjour,

je viens vers vous parce que je viens de recevoir l'ajournement de ma demande de naturalisation au motif que mes deux premiers enfants sont entrés en France hors du regroupement familial, en méconnaissance de la Loi française.

Pour raconter l'histoire, je suis entrée en France en octobre 2000, ayant bénéficié d'une bourse du Collège de Médecine des Hôpitaux de Paris, j'avais un "VISA long séjour" avec la mention "titre de séjour étudiant à demander dès l'entrée en France", en décembre 2000 mon épouse et mes deux filles sont entrées en France avec un VISA long séjour titre de séjour Visiteur à demander dès l'entrée en France, après quelques années dans le statut étudiant, j'ai changé de statut à celui de travailleur temporaire, puis dès la naissance de notre troisième fille, étant elle de nationalité française, nous avons ma femme et moi nous avons la carte vie privée et familiale

Quand j'ai demandé à l'ambassade de France au Paraguay avec le statut étudiant pour moi, et visiteur pour ma femme et mes enfants, j'ai rempli les conditions demandées par l'ambassade (ressources, assurance santé pour toute la famille, hébergement)

D'ailleurs dès mon entrée en France j'ai demandé et obtenu un titre de séjour étudiant pour moi et visiteur pour ma femme, j'ai aussi demandé et obtenu un titre de circulation pour étrangers mineurs pour mes enfants

Dites moi s'il vous plaît, que dois-je faire? La demande de recours gracieux marche-t-elle? Et au bout de 2 ans, qu'est-ce qui aura changé dans ma situation?